

## Les prestataires « Alternance pour tous »

### Des enjeux partagés

L'insertion professionnelle des personnes handicapées et le développement de l'accès à l'alternance constituent des priorités partagées par les institutions de Champagne-Ardenne dans le cadre des politiques de formation, d'emploi et de santé.

Ce dispositif innovant a pour vocation d'accompagner les bénéficiaires, mais également d'apporter un soutien aux professionnels (référents de l'accompagnement, organismes de formation et CFA, ...) et aux entreprises.

### Les bénéficiaires

« Alternance pour tous » vise l'insertion professionnelle par la voie de l'alternance, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, de personnes reconnues handicapées d'au moins 16 ans :

- Ayant des difficultés d'apprentissage et des besoins spécifiques d'accompagnement pour accéder à la qualification et l'emploi,
- Présentant prioritairement un handicap mental, psychique et/ou cognitif.



ADASMS

## Les signataires du PRITH Champagne-Ardenne



Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés en Champagne-Ardenne

## « ALTERNANCE POUR TOUS »

### Pour un accompagnement renforcé vers l'insertion professionnelle des personnes handicapées en Champagne-Ardenne



[www.prith-champagneardenne.org](http://www.prith-champagneardenne.org)

## Les prescripteurs

- ESAT,
- Structures d'enseignement spécialisé (IME, IMPRO, ...),
- ULIS lycées,
- Pôle emploi,
- Cap emploi,
- Missions locales.

En amont de la prescription, le prescripteur doit avoir :

- ➔ Travaillé le **projet professionnel** avec le bénéficiaire
- ➔ Définit le type de contrat en alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation)

**Monsieur José RICHIER**

[alternancepourtous@gmail.com](mailto:alternancepourtous@gmail.com)

**Un interlocuteur unique pour répondre à toutes vos questions**

## Pour une approche sécurisée du parcours de formation et d'insertion professionnelle

### 1. Une phase de positionnement

- Évaluation du projet professionnel au regard de l'alternance
- Identification des prérequis et des étapes du parcours dans le dispositif

### 2. Une phase de pré – alternance

- 1<sup>ère</sup> phase de formation
- Mises en situation en entreprise
- Renforcement des acquis
- Accompagnement socio – professionnel
- Préparation à l'entrée dans le contrat

### 3. Une phase d'alternance

- Sous contrat de professionnalisation ou d'apprentissage
- Renforcement des acquis
- Accompagnement socio – professionnel
- **Pérennisation du contrat**

## Les objectifs

- Renforcer la construction du projet professionnel de la personne à travers différentes modalités : évaluation de l'adéquation des compétences et aspirations de la personne à un parcours de qualification par l'alternance pertinent...
- Soutenir des acquisitions scolaires, sociales et professionnelles ans le cadre d'un contrat en alternance.
- Faciliter l'autonomie des personnes en vue d'une insertion sociale et professionnelle pérenne.

« **Alternance pour tous** » succède à 2 dispositifs expérimentaux soutenus depuis plusieurs années par l'Etat, la Région, l'ARS, l'Unifaf et l'Agefiph sur les départements de la Marne et de la Haute-Marne.

Plus de 300 personnes handicapées ont pu accéder à une qualification et un emploi, grâce à l'articulation entre formation et soutien pédagogique, accompagnement social et professionnel, coordination avec les acteurs de l'emploi.

« Alternance pour tous » est issu d'un groupe de travail du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés et s'est enrichi de l'expérience de ces dispositifs.